

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

DELIBERATION N° DEL104-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 7 décembre 2021, s'est réuni dans la salle
du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} P. CONINX, G. JACCOUD, M.A. JANSEER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-
CAILLY, A. TOURRE, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET,
M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Stéphane GAMET, en date du 2 décembre 2021)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 8 décembre 2021)
M^{me} BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 12 décembre 2021)
M^{me} DE LOUBENS Justine (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 13 décembre 2021)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 9 décembre 2021)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 décembre 2021)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 12 décembre 2021)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 10 décembre 2021)
M. JAUSSOIN Timothée (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 12 décembre 2021)

Monsieur Jacques FABBRO et Elodie LAZZAROTTO ont été élus secrétaires de séance.

**OBJET : Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales
(CAF) pour demande de subvention à l'investissement -
bonus développement durable – pour les locaux de la crèche
parentale des Lithops.**

Rapporteur : Gisèle Le Cloarec

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Ces dernières années, les contrôles pratiqués par les services de la Protection Maternelle et
Infantile au sein des locaux de la crèche parentale des Lithops avaient mis en évidence sa
non conformité, sur certains points, aux réglementations en vigueur en matière d'accueil de
la petite enfance, notamment dans le domaine de la restauration collective.

L'acquisition et l'aménagement d'un nouveau local au bénéfice de cette structure associative
lui a permis d'accéder à un nouvel outil de travail parfaitement conforme aux normes
existantes et d'une capacité d'accueil élargie à 16 places afin qu'elle puisse faire face à
l'augmentation des demandes de garde adressées par les familles giéroises.

Concernant l'aménagement de ce local, une première convention a été passée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et a permis d'obtenir une subvention à l'investissement pour un montant de 118 400 €. La CAF nous propose, sous réserve de justificatifs, d'apporter à la commune une aide financière de 11 200 € pour la partie développement durable.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention proposée par la CAF afin de percevoir cette aide financière ainsi que tout autre document ayant vocation à apporter un soutien à ce projet.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 13 décembre 2021.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.